

Rapport d'activités de l'Administration des services de secours Année 2008

1. Structures

- 1.1. La direction
- 1.2. La division de la protection civile
- 1.3. La division d'incendie et de sauvetage
- 1.4. La division administrative, technique et médicale
 - 1.4.1. Le service administratif
 - 1.4.2. Le service technique
 - 1.4.3. Le service médical

2. Personnel

- 2.1. Personnel professionnel
- 2.2. Personnel bénévole

3. Formation

- 3.1. Population et entreprises : Cours élémentaire de secourisme
- 3.2. Agents des services de secours
 - 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole nationale de la Protection civile
 - 3.2.2. Formation continue des instructeurs
 - 3.2.2.1. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage
 - 3.2.2.2. Formation continue des instructeurs en secourisme
 - 3.2.3. Formation continue des ambulanciers
 - 3.2.4. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage
- 3.3. Exercices nationaux et internationaux
 - 3.3.1. Exercices nationaux
 - 3.3.2. Exercices internationaux

4. Interventions des services de secours

- 4.1. Division de la protection civile
 - 4.1.1. Le service ambulancier
 - 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente
 - 4.1.3. Le service de sauvetage
 - 4.1.4. Le groupe de protection radiologique (GPR)
 - 4.1.5. Le groupe d'alerte
 - 4.1.6. L'unité de support logistique
 - 4.1.7. L'unité logistique de ravitaillement
 - 4.1.8. Le groupe canin
 - 4.1.9. Le groupe des hommes grenouilles
 - 4.1.10. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques
 - 4.1.11. Le groupe de support psychologique
- 4.2. Division d'incendie et de sauvetage
 - 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 1990-2008
 - 4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial

- 4.2.3. Subventions aux communes
- 4.2.4. Le congé spécial des volontaires des services de secours
- 4.2.5. La commission technique
- 4.2.6. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)
- 4.2.7. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2008
- 4.2.8. Nombre de véhicules acquis de 1995 à 2008
- 4.2.9. L'inspectorat

4.3. Dispositifs de sécurité mis en place en 2008

- 4.3.1. Eléments d'une certaine envergure
- 4.3.2. Graphique des permanences durant l'année 2008

5. Budget et finances

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

5.2. Total des crédits budgétaires 2008

5.3. Particularité de l'exercice 2008 Nouvelle génération de véhicules de sauvetage

- 5.3.1. Véhicules de sauvetage
- 5.3.2. Majoration des tarifs pour les cours de secourisme

6. Informatique

6.1. Internet

6.2. Intranet/Extranet

6.3. CECIS

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

7.2. Les appareils recherche personne

7.3. Sirènes d'alarme

- 7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme :
- 7.3.2. Financement

8. Central des secours d'urgence

8.1. Statistiques

8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

9. Service médical

10. Relations internationales

10.1. Activités au niveau de l'Union européenne

- 10.1.1. Groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne
- 10.1.2. Commission européenne

10.2. Conseil de l'Europe

- 10.3. Commission internationale pour la protection du Rhin (CIRD)
- 10.4. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)
- 10.5. Commission Internationale de la Meuse (CIM)
- 10.6. Activités au niveau de l'OTAN
- 10.7. Relations bi- et multilatérales

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte est chargé d'assurer le fonctionnement des centres d'alerte en temps de crise civile ou militaire,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux bénévoles l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

30	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
2	ingénieurs techniciens inspecteur principaux 1 ^{er} en rang
1	ingénieur en informatique à mi-temps détaché du Centre informatique de l'Etat
1	inspecteur principal 1 ^{er} en rang
1	inspecteur
2	rédacteurs principaux
1	expéditionnaire administratif stagiaire
1	artisan dirigeant
1	artisan
16	préposés au service d'urgence
13	employés dont :
10	employés à tâche complète (dont 1 à contrat à durée déterminée de 6 mois)
3	employés à tâche partielle
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
11	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Au cours de l'année 2008, un travailleur à contrat d'auxiliaire temporaire a été engagé, pour les besoins de la Base Nationale de Support (BNS) à Lintgen un travailleur à contrat d'auxiliaire temporaire a été engagé pour les besoins et sur demande du centre de secours d'Echternach afin d'assurer le service ambulancier au cours de la journée et d'assister le chef de centre dans ses tâches multiples.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de l'Administration des services de secours comporte à l'heure actuelle 11.575 femmes et hommes.

- 25 centres de secours avec un effectif total de 2.051 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 23 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 28 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 35 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - dont 45 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
 - dont 2 personnes dans le volet analytique
 - et 37 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 23 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 127 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 54 volontaires,

- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 109 personnes.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 9.041 bénévoles répartis sur 185 corps communaux, dont 6310 agents actifs(dont 583 femmes), 1624 jeunes en dessous de seize ans et 1107 retraités de plus de soixante-cinq ans.

3. Formation

3.1. Population et entreprises : Cours de secourisme

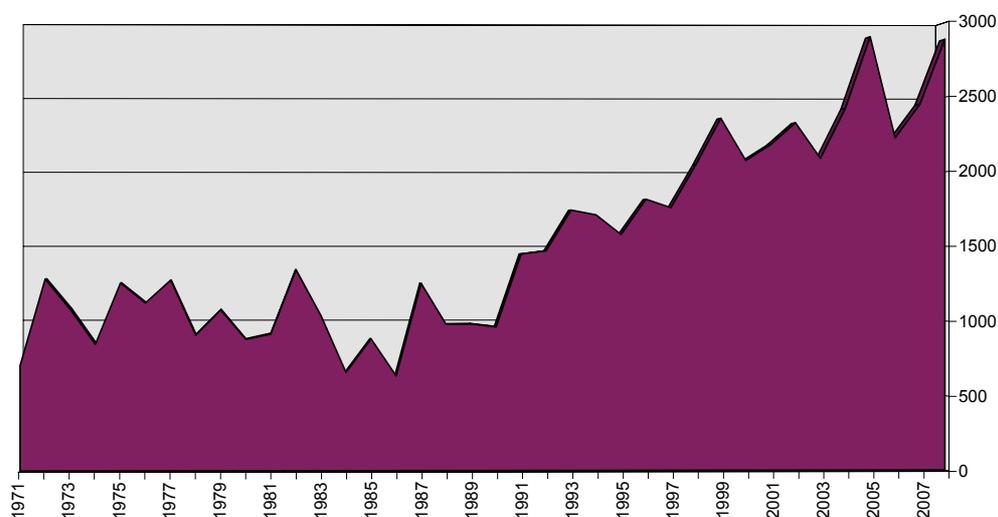
Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

Pour sensibiliser la population à participer aux cours de secourisme, de nombreuses actions de propagation ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et sur le plan national par la direction, notamment dans les établissements scolaires.

Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2008 était de **156** avec **2.888 participants** par rapport aux 131 cours avec 2.453 participants de l'année 2007.

Au cours de l'année 2008, 131 **cours de rappel** avec 1196 participants ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants au cours de premiers secours 1971-2008



3.2. Agents des services de secours

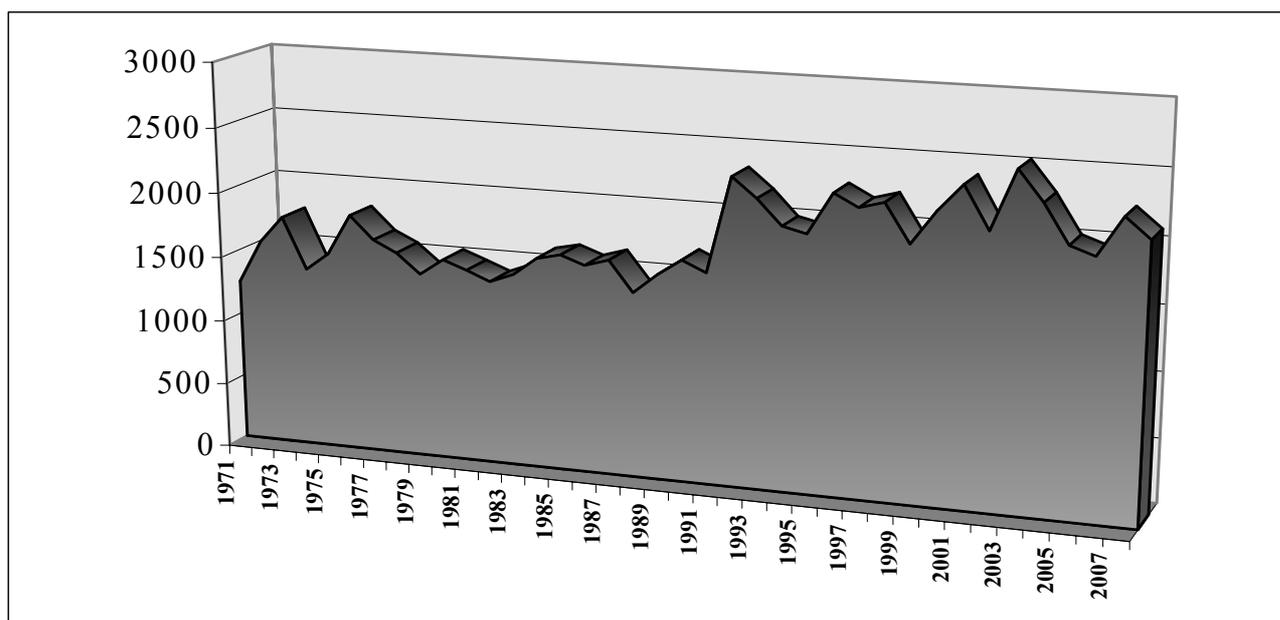
3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2008, 59 secouristes-ambulanciers et 56 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

79 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2008. Ces cours ont été fréquentés par un total de 2110 participants et se répartissent comme suit:

16	cours de sauvetage avec	519	Participants
25	cours pour secouristes ambulanciers avec	820	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	41	Participants
5	cours de plongée avec	111	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	27	Participants
2	cours pour le groupe de support psychologique avec	88	Participants
4	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	157	Participants
3	cours de situation d'exception avec	62	Participants
8	cours divers avec	180	Participants
1	cours pour le groupe canin	11	Participants
9	cours Intranet	62	Participants
2	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires	32	Participants

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2008



3.2.2. Formation continue des instructeurs

3.2.2.1. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage

Cette formation avait comme objectif d'initier les instructeurs au nouveau matériel de sauvetage et de désincarcération mis à disposition à l'ENPC en vue de la formation des stagiaires.

Le deuxième thème de la formation était consacré à la présentation des nouveaux véhicules de sauvetage du type HTLF et GW ainsi qu'au maniement des équipements et du matériel.

3.2.2.2. Formation continue des instructeurs en secourisme

Suite au programme de formation des centres de secours des sessions 2006-2007 et 2007-2008, il s'avérait indispensable d'offrir à l'ensemble des instructeurs en secourisme et en sauvetage une formation poussée portant sur le patient polytraumatisé. Cette formation avait pour but de favoriser la « réflexion critique » sur certains comportements et certaines techniques utilisées jusqu'à heure actuelle.

Plusieurs journées de formation en PHTLS (Pre Hospital Trauma Life Support) ont été organisées pour les instructeurs en secourisme et en sauvetage en étroite collaboration avec le Centre de Formation Widong et les instructeurs PHTLS du Luxembourg. Les thèmes suivants ont été traités: cinématique des traumatismes, évaluation et management, traumatismes thoraciques, état de choc et réanimation liquidienne, traumatismes abdominaux, traumatismes crâniens, traumatismes du rachis, traumatismes musculo-squelettiques, traumatismes thermiques blessures produites par la chaleur et le froid, les principes des soins pré hospitaliers aux traumatisés.

Dans ce même contexte, chaque instructeur en secourisme et en sauvetage de l'ASS a reçu un coffret de maquillage et a été invité à participer à une formation d'initiation au maniement de ce dernier.

3.2.3. Formation continue des ambulanciers

Comme les années précédentes, l'objectif de la formation était de standardiser les méthodes de travail et de revenir sur les techniques et gestes de base des ambulanciers. Tous les contenus des cours de formation continue des secouristes-ambulanciers ont été définis en ce sens à la fois en leur partie théorique qu'en leur partie pratique. Pour certains sujets, des cours types ont été mis à disposition des instructeurs en secourisme. Par cette approche, le contenu de la formation dans chaque centre de secours est identique et la qualité de la formation est comparable dans tous les centres d'intervention.

Le début de l'année 2008 était marqué par le grand succès qu'a connu la formation en défibrillation semi-automatique. Un grand nombre de volontaires a participé à cette formation.

Pour la saison 2008/2009, la formation à l'Ecole Nationale de la Protection Civile prévoit des sujets liés à la prise en charge d'une victime d'un accident de la voie publique. Les sujets comme les effets d'un accident sur le corps humain et l'approche méthodique pour la prise en charge d'une victime prennent une grande partie du temps lors du weekend de formation. Le contrôle et la documentation des lésions et valeurs vitales sont sujets d'une autre partie de cette formation. La connaissance des gestes techniques et le bon maniement du matériel ambulancier sont les piliers du service ambulancier, ces connaissances sont par conséquent approfondies.

Les cours à l'Ecole Nationale connaissent un grand succès et le fait de se baser sur le travail pratique semble être le bon chemin à prendre pour le futur de la formation.

Dans les cours du soir, les secouristes-ambulanciers revoient leurs connaissances du corps humain, mais sont en même temps informés sur des sujets qui ne sont pas des compétences typiques de l'ambulancier.

Comme les interventions sont de plus en plus diverses, la coopération avec le service sauvetage et le travail en cas d'intervention avec des produits dangereux et radioactifs sont standardisés et traités dans les centres de secours. L'ambulancier peut se familiariser avec les méthodes de travail des autres services sans être nécessairement membre actif de ces services.

3.2.4. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration des services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter des nouveaux membres.

En 2008, une formation de nouveaux instructeurs en secourisme a débuté et s'étendra sur une période de 2 ans. 14 candidats ont commencé cette formation pratique et théorique. En 2009, cette formation théorique sera clôturée par un test. Les instructeurs stagiaires suivront ensuite un stage pratique d'une durée d'une année avant d'assurer eux-mêmes des formations.

3.3. Exercices internationaux et nationaux

3.3.1. Exercices nationaux

L'ensemble des unités de secours ainsi que des groupes de la division de la protection civile organisent annuellement des exercices d'envergure notamment pour tester les procédures applicables en cas d'accident ou d'événement impliquant de nombreuses victimes.

L'organisation de ces exercices permet de tester les procédures existantes, de sensibiliser les intervenants aux spécificités de la gestion d'événements d'envergure, d'évaluer le matériel et les moyens logistiques nécessaires ainsi que de renforcer la collaboration entre l'ensemble des acteurs des services de secours et autres.

Outre des exercices impliquant la gestion d'un grand nombre de victimes, les différents groupes et unités de la protection civile ont également organisé des exercices dans le cadre de la mise en œuvre de différents plans d'intervention tel que le « Plan d'intervention applicable en cas de pollution du barrage d'Esch-sur-Sûre » ou alors les plans d'intervention applicables lors d'accidents ou d'incidents dans les tunnels routiers.

3.3.2. Exercices internationaux

Suite à l'invitation des autorités françaises, des équipes de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ont participé à un exercice européen de grande envergure du 5 au 7 novembre 2008. (VAR 2008)

Les objectifs majeurs pour les services de secours luxembourgeois étaient :

- Intensification des contacts existants avec les services de secours de nos pays voisins.
- Echange d'expériences et de procédures pour l'ensemble des groupes d'intervention (groupe chimique, groupe radiologique, groupe de support psychologique, groupe d'intervention humanitaire à l'étranger).
- Formation continue pour les membres du groupe d'intervention chargé des missions à l'étranger qui doivent notamment se familiariser avec les procédures internationales existantes et connaître les procédures établies dans le cadre du mécanisme européen en matière de protection civile.
- Tester l'interopérabilité entre les services de secours de différents pays.
- Participer à la mise en place d'un poste de commandement international.
- Tester les procédures établies au niveau du Central des secours d'urgence 112 dans le cadre de l'assistance bilatérale avec la France ainsi que les procédures établies dans le cadre international.
- Tester les procédures opérationnelles existantes entre les services de secours européens pour l'ensemble des groupes d'intervention.
- Tester les procédures de communication entre les services de secours internationaux.
- Promouvoir le « Mécanisme européen en matière de protection civile », instrument mis en place par le Conseil des Ministres européens en 2001, et ayant comme objectif principal l'entraide entre services de secours européens et la création d'un système d'aide et de secours efficace pour la population européenne en cas d'incident de très grande envergure.

L'exercice VAR 2008 s'est inscrit plus particulièrement dans le cadre de la décision de la Commission Européenne en date du 20 décembre 2007 dont l'objectif était de préciser l'utilisation de modules de protection civile pour faire face à des catastrophes naturelles, industrielles ou terroristes.

Participants à l'exercice :

Administration des services de secours

Division de la protection civile : 10 membres du Groupe de support psychologique
4 membres du Groupe radiologique
8 membres du Groupe chimique
2 membres du Groupe d'intervention à l'étranger (HIT)

Division d'incendie et de sauvetage : 1 inspecteur du service incendie

4. Interventions des services de secours

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par 25 centres de secours couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de 53 ambulances qui sont réparties comme suit :

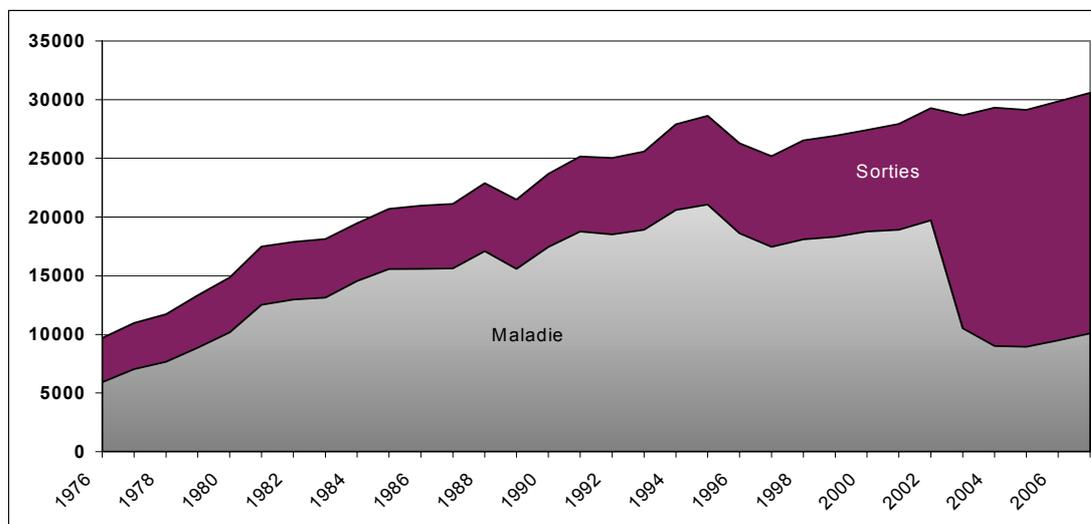
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la Base Nationale de Support (BNS) à Lintgen.
- 2 ambulances pour des transports infectieux

Pendant l'année **2008**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **30.623** sorties en parcourant 910.185 kilomètres par rapport à 29.837 sorties et 908.569 kilomètres parcourus en 2007.

Ces interventions se répartissent comme suit :

1.456	sorties dans le cadre des accidents de circulation
4.708	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
10.084	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
11.524	sorties dans le cadre de transports urgents
2.851	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1977 à 2008)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 27.211.275 kilomètres lors de 764.008 sorties de 1962 à 2008.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU, transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2008 :

Ettelbruck :	1.356 sorties
Esch/Alzette :	2.839 sorties
Luxembourg :	3.580 sorties

Soit au total : **7.775** sorties ou en moyenne **21.3** sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

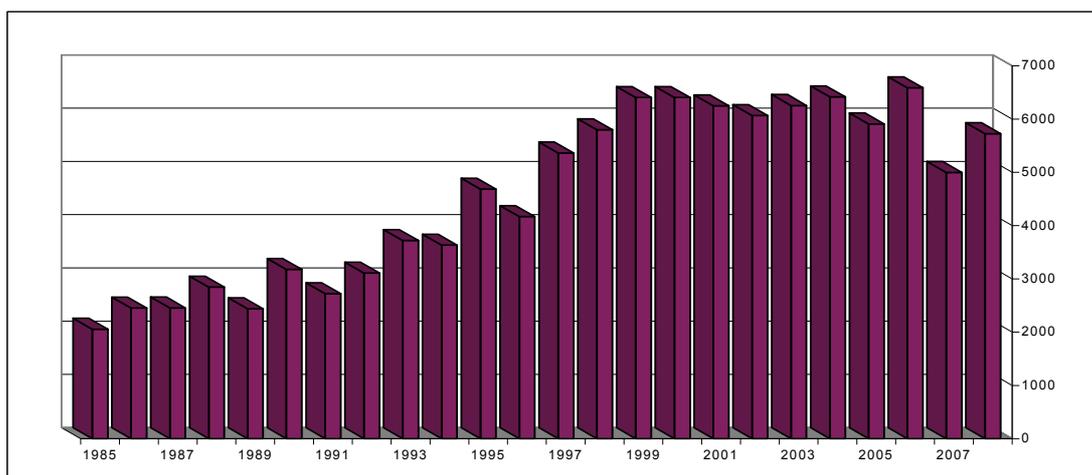
4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 24 centres de secours dont:

- 20 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2008



Au cours de l'année 2008, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **153.042 km** pour **5.727** interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **32.363** heures.

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes, de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

En 2008, trois interventions ont eu lieu dans le cadre d'actes de malveillances présumés, donnant lieu à des suspicions d'une présence d'un contaminant radioactif.

Ensemble avec la Division de la Radioprotection, le GPR a participé activement à l'initiative européenne concernant la réduction du risque radiologique dans le cadre la lutte contre le terrorisme radiologique et nucléaire en Europe. Cette initiative de la CE vise une préparation nationale via la prévention, la détection et la réponse contre des actes de malveillance.

Le groupe GPR a organisé deux exercices d'entraînement pratique sur le terrain. Ces exercices visaient un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection et l'identification de substances radioactives. Ces notions deviennent de plus en plus indispensables aux membres du groupe, afin de savoir manipuler les nouveaux équipements et interpréter de façon correcte les résultats de mesure de ces instruments scientifiques de plus en plus complexes.

En 2008, le GPR a aussi participé à plusieurs exercices d'urgence nucléaire organisés par l'AIEA et la Commission Européenne, dont les deux suivants s'étendaient sur quelques jours :

1. Lors d'un scénario de l'AIEA simulant un accident dans une centrale nucléaire au Mexique, nous avons pu entraîner la mise en oeuvre des procédures de surveillance et des mesures de prévention et de protection au niveau de la chaîne alimentaire.
2. Des membres du groupe participaient activement dans l'exercice "VAR 2008" qui s'est déroulé du 4 au 7 novembre 2008 en France, organisé sous la tutelle de la CE et de la France. Les scénarios simulaient des attaques avec des sources radioactives, des agents chimiques et biologiques dans un camp militaire. Il s'agissait de gérer la situation d'urgence en collaboration avec des intervenants spécialisés d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Suède. La participation à cet exercice nous a permis d'exercer nos compétences en matière à un niveau international et de comparer nos approches à celles des autres nations face à un tel événement. Lors de l'exercice, nous avons pu établir des contacts avec des spécialistes de nos pays avoisinants et d'en prévoir de possibles collaborations dans l'avenir. L'exercice VAR2008 a fourni le GPR l'opportunité de voir les équipes professionnelles ou non professionnelles étrangères en action dans un domaine qui est difficile à exercer de façon réaliste et surtout dans cette ampleur.

Le groupe a pu partager les retours d'expériences de l'exercice EULUX2007 ont été échangés lors d'un séminaire entre les spécialistes de la France, la Belgique, la République Tchèque et du Luxembourg organisé à l'École Nationale de la Protection Civile.

Dans le domaine de la formation en radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la Protection Civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police Grand-ducale.

4.1.5. Le groupe d'alerte

Le fonctionnement du Centre National d'Alerte (tel que défini par le règlement grand-ducal du 22.12.1970) pendant les temps de crise ou de guerre est assuré par le groupe d'alerte.

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se faisaient par le biais du groupe de coordination CBRN (Chemical, Biological, Radiological, Nuclear). Deux membres du groupe d'alerte représentent le Grand-Duché dans ce groupe de coordination.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction. Une formation spécifique en cas d'accident nucléaire du central nucléaire de Cattenom se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

Le groupe participe également à l'élaboration de différents plans particuliers d'intervention et analyse la compréhension et la faisabilité de plans d'urgences externes.

En 2008, le CNA avait participé à deux exercices internes de communications et d'analyses d'informations.

4.1.6. Unité de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires de différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de mission spéciale. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, d'instructeur en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain et les travaux de préparation ont connu plusieurs phases :

- pour la Parade de la Fête Nationale: organisation et coordination du charroi de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage,
- en juillet déménagement et installation partielle du matériel de l'unité ravitaillement de l'ENPC au dépôt de la Base Nationale de Support,
- les 24/26 août montage et mis en service du «ELW» pour le centre de secours de Differdange à l'occasion de la démolition des tours de refroidissement d'ARCELOR / MITTAL,
- les 14/15 septembre montage et mis en service du « ELW » pour le centre de secours d'Ettelbruck pour un dispositif de sécurité lors d'une manifestation sportive,
- en novembre dispositif de sécurité lors du tournage d'un film sur les installations de sécurité dans le tunnel GOUSSELERBIERG,
- en décembre mise en peinture, le montage des étagères et l'arrangement du matériel de l'unité logistique de ravitaillement.

4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'un Groupe Logistique Ravitaillement, qui est rattaché à la Base Nationale de Support à Lintgen et intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts de rock ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux.

Le Groupe Logistique Ravitaillement est constitué de trois équipes, qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures.

Au cours de l'année 2008, le Groupe Logistique Ravitaillement a connu treize activités différentes, notamment pour ravitailler les bénévoles lors d'exercices communs. Il y a lieu de souligner que le groupe a assisté pendant plus d'une semaine leurs homologues du « THW » de la Rhénanie-Palatinat pour approvisionner 3300 jeunes qui s'étaient rencontrés fin juin à Trèves pour le « 12. Bundesjugendlager der THW-Jugend »

4.1.8. Le groupe canin

En 2008, le groupe se composait de 21 membres :

- 13 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires, dont:
- 1 chef de groupe et commandant les formations cynotechniques
- 1 chef de groupe adjoint
- 5 membres sans chien et
- 1 vétérinaire

A plusieurs reprises, des entraînements avec l'Association des secouristes maître-chien de catastrophe de France qui font aussi partie du groupe d'intervention de catastrophe, se sont déroulés sur le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies ou encore sur le site de l'ASMCC en France.

Chaque année, le groupe canin participe à 1-2 exercices organisés par le corps des sapeurs pompiers de Mondorf-les-Bains. Suite à un feu dans une maison de repos, plusieurs personnes, avaient été portées disparues ayant quittés les lieux en panique. Suite à l'intervention des chiens de recherche, les personnes ont pu être retrouvées rapidement.

Le groupe canin a participé au défilé pour la fête nationale et pour la première fois le groupe a défilé avec un détachement à pied.

En juillet, le groupe canin a organisé un stage module « D » au centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres. Durant 6 jours, les équipes étaient confrontées à différents épreuves et contrôles opérationnels. Afin de mettre les maîtres-chiens dans un contexte de réalité, ceux-ci ont dû s'adapter au terrain comme lors des interventions à l'étranger. Différents thèmes avaient été organisés.

Descente en rappel, transport en bateau, exercice de nuit, marche topographique, cours théorique sur la psychologie du chien, premier secours canin, cours de nœuds, recherche en décombres et en quête sont venus parfaire cette formation afin de préparer les futures équipes au brevet de maître-chien de recherche et de sauvetage.

En septembre, le groupe canin a participé à un stage opérationnel durant 5 jours à Brignoles. Ce stage était organisé par l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile française (UIISC/7). Le but de cet exercice était de faire opérer les équipes de recherche dans les conditions aussi réaliste que possibles comme lors des interventions de catastrophe à l'étranger.

L'exercice comprenait des transports en commun en hélicoptère et en bateau. Plus de 12 thèmes différents de recherche de personnes ensevelies et de recherche de surface avaient été organisés.

En fin d'année un exercice avait été organisé ensemble avec des équipes françaises et allemandes. Le week-end était axé sur le perfectionnement de la recherche de personnes portées disparues ou égarées. Différentes méthodes d'engagements avaient été mis à épreuves, afin d'améliorer et d'échanger les différents procédés de travail opérationnel.

De même, le Groupe Canin a organisé et participé à 6 week-ends de formation sur le terrain à l'étranger. Lors de ces week-ends, les équipes doivent être totalement autonomes et opérationnelles. Durant ces jours les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, parcours d'obstacles, d'obéissance, de recherche en décombres et quête, de descentes en rappel avec chien et à des exercices de nuit.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

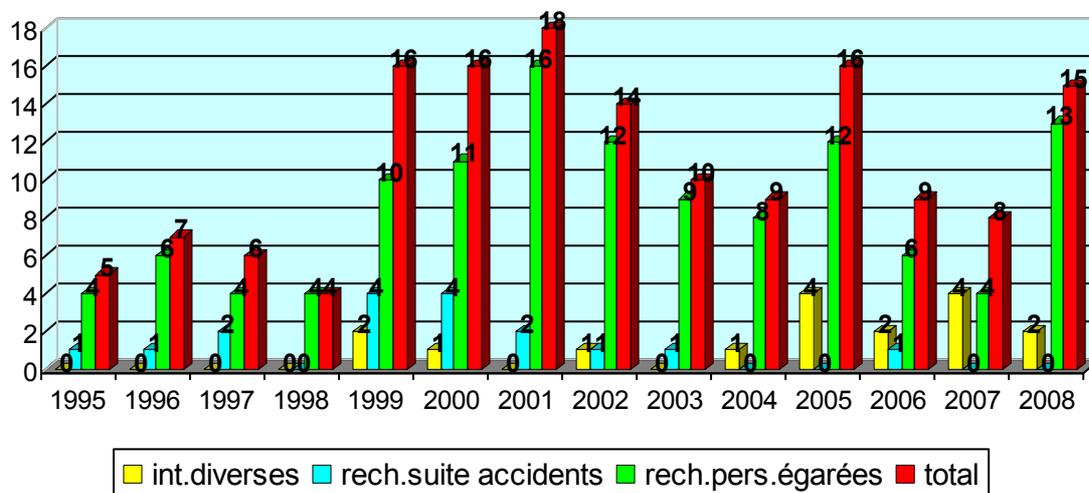
Le Groupe Canin a participé également à divers exercices et démonstrations.

En 2008 le Groupe Canin a presté un total de 5.105 heures, dont :

- 264 heures lors de 15 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 856 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
- 3.985 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
- 1.360 heures lors de travail en quête
- 1.634 heures lors de travail en décombres

- 697 heures lors de formations diverses
- 294 heures à l'occasion d'autres activités et engagements

Pour l'aménagement partiel du terrain de formation de recherche et de sauvetage, les membres du groupe canin ont investi en dehors des heures d'entraînements et d'interventions, 1.467 heures supplémentaires.



4.1.9. Le groupe des hommes-grenouilles

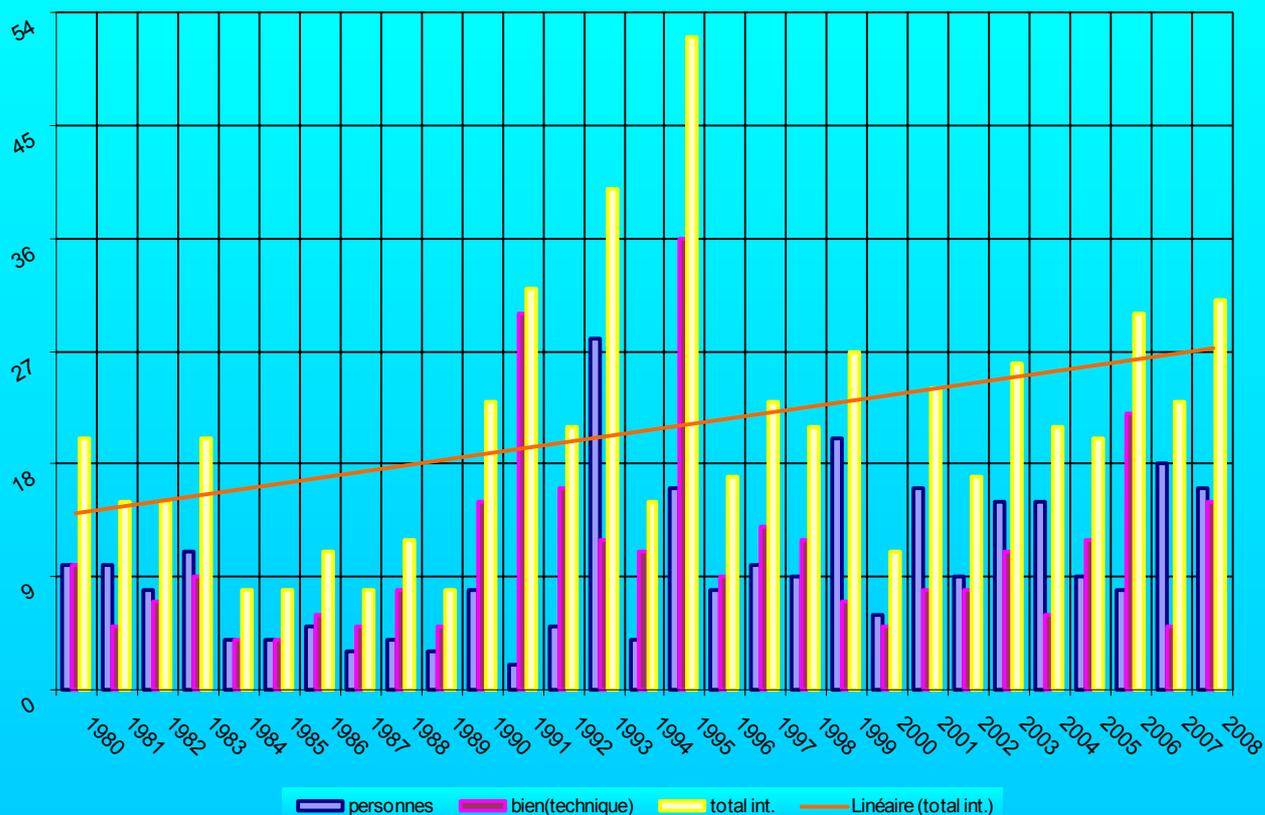
Au cours de l'année 2008, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 20 fois avec **236** heures prestées, dont :

- 62** heures lors de 7 interventions de sauvetage/recherche de personnes
- 124** heures lors de 7 interventions de recherche de biens
- 42** heures lors de 5 interventions pour accidents de circulation
- 8** heures lors de 1 interventions diverses.

En outre, **1.140** heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2007 (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **3208** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2008.

Ceci fait au total **4602 heures** de permanence prestées en 2008 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles.

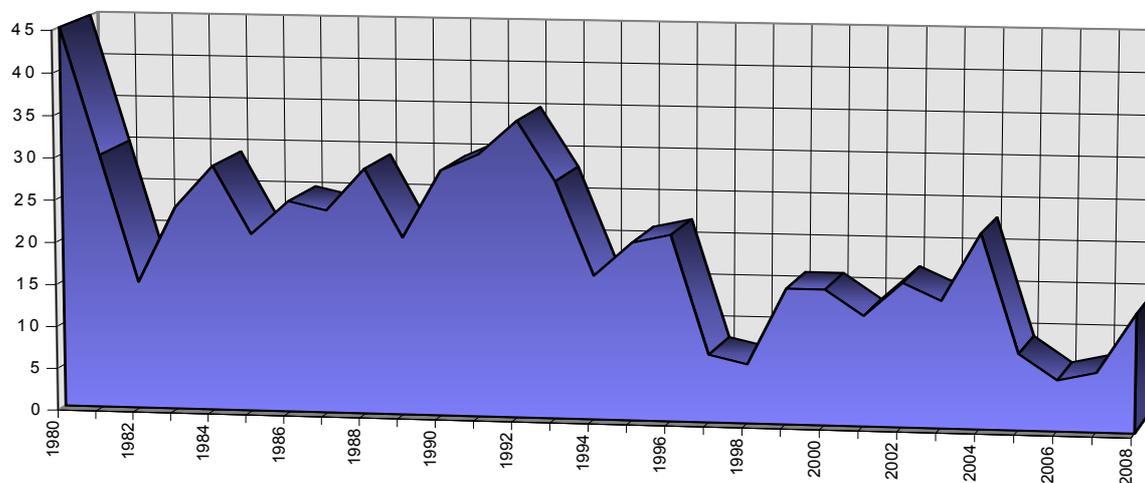
Intervention des Hommes-Grenouilles de la P.C.



4.1.10. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Ce groupe est intervenu **7** fois en 2008 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, **21** volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté **55** heures lors de ces 7 interventions. **258** km ont été parcourus par les véhicules de la Base Nationale de Support (BNS).

Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1980 à 2008



4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 243 missions au cours de l'année 2008. 48 membres du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 496 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 243 interventions est de 1470 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3 heures. En moyenne, chacun des intervenants actifs a consacré environ 31 heures pour des missions.

Une délégation de trois bénévoles du GSP conférait en date du 10 et 12 avril 2008, dans le cadre d'un échange d'experts internationaux, subventionné par l'Union Européenne, avec des experts de langue allemande à Munich. Le but de cette rencontre était d'actualiser les standards de qualité existants au niveau européen, dans le domaine de la prise en charge psychologique. A cet échange d'experts participaient outre les représentants luxembourgeois, des experts de l'Allemagne et de l'Autriche.

Se basant sur la première rencontre au Luxembourg en 2007, on s'occupait cette fois ci de façon approfondie avec les éléments de base :

- la gestion des structures du support psychologique lors d'une situation d'exception,
- les compétences des différents intervenants,
- représentation graphique de la chaîne de secours psychosociale.

Du 3 au 7 novembre 2008, une équipe d'intervention du GSP, en collaboration avec d'autres équipes d'intervention luxembourgeoises, a participé à un exercice d'envergure dans le département du Var au sud de la France. Au total, huit groupes d'interventions européens participaient à cet exercice, organisé par la protection civile française et cofinancé par l'Union Européenne.

Des services de secours originaires de 8 pays différents (France, Allemagne, Belgique, Italie, Portugal, République tchèque, Suède et Luxembourg) se sont rassemblés dans le Var pour échanger d'importantes expériences. La Cellule Urgente Médico Psychologique (CUMP) et le GSP ont constaté que les différents systèmes d'interventions peuvent très bien se compléter et qu'une collaboration au niveau européen est tout à fait intéressante et enrichissante. Aussi, l'échange avec d'autres experts internationaux était très instructif pour tous les membres du groupe et ainsi différents contacts européens ont pu se nouer.

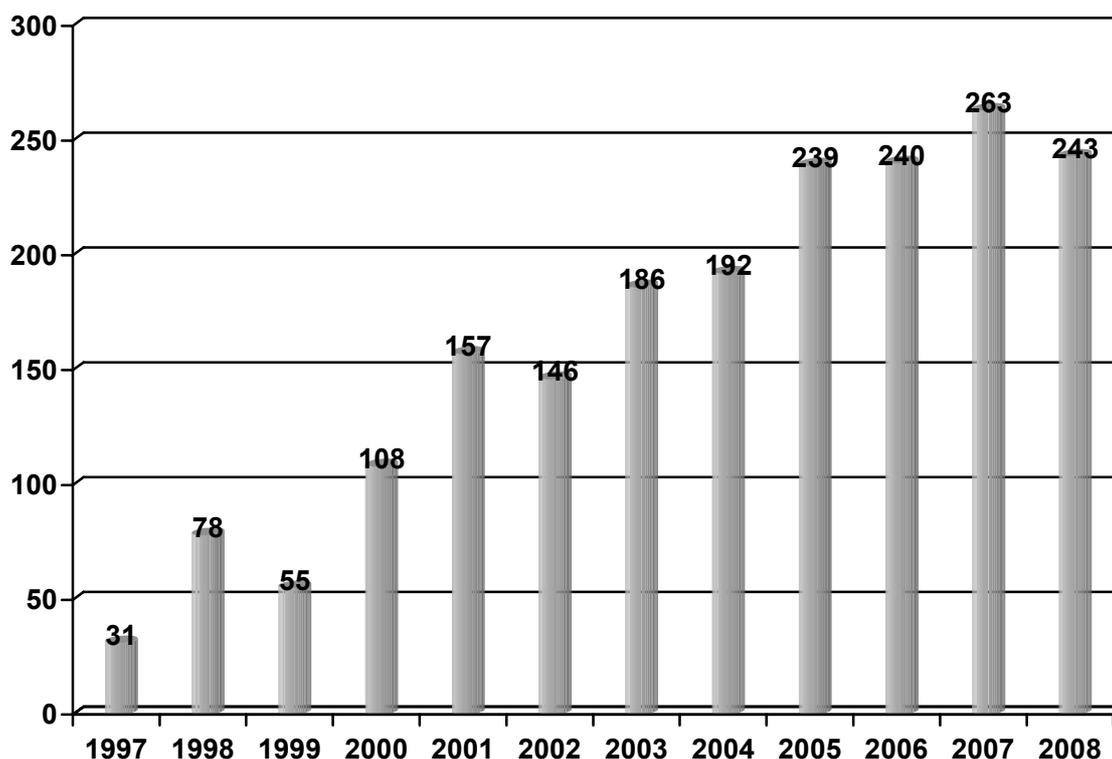
Le travail du GSP a été reconnu dans un contexte international, vu que lors de cet exercice ,VAR 2008. le soutien psychosocial a été intégré pour la première fois officiellement.

Dans un effort permanent de répondre aux normes de qualité nationales, aussi bien qu'internationales, les responsables du GSP ont fait déjà en 2007, auprès de l'association fédérale allemande SbE (association pour le traitement du stress à des événements critiques), la demande pour la certification de l'Equipe GSP-SbE-CISM. En date du 23 novembre 2008 cette demande a finalement abouti.

La remise du Document de Certification au chef du GSP a eu lieu au cours du week-end de formation du 22 au 23 novembre 2008 à l'Ecole Nationale de la Protection Civile de Schimpach.

Après la reconnaissance de l'équipe luxembourgeoise par la fédération américaine ICISF (International Critical Incident Stress Federation), cette nouvelle distinction de la part de l'association fédérale allemande SbE est une preuve de plus de l'engagement sans relâche des collaborateurs bénévoles du GSP. La commission de la SbE a vérifié certains critères des interventions de groupes, ainsi que le soutien adéquat des intervenants (ambulanciers, sauveteurs, pompiers) et en particulier ceux de la formation.

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Interventions	31	78	55	108	157	146	186	192	239	240	263	243



4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. *Produit de l'impôt spécial 2000-2008*

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzgesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés ce qui apparaît au relevé ci-dessous.

Produit de l'impôt spécial 2000-2008

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

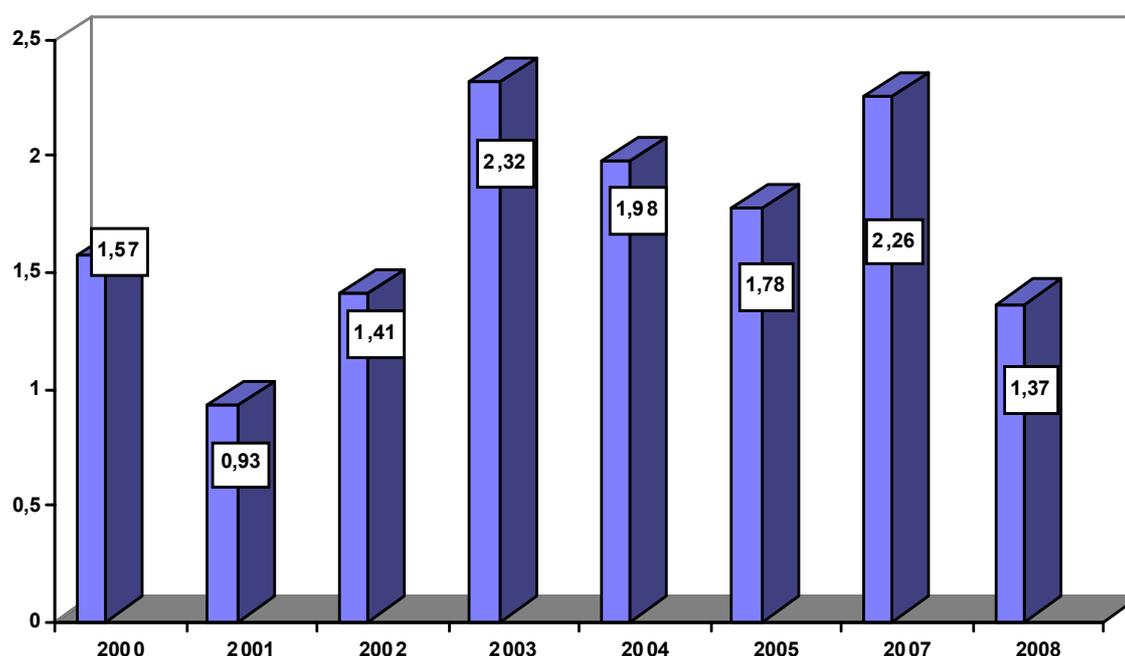
Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2 Affectation du produit de l'impôt spécial

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2008	1.365.102



4.2.3. Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

4.2.4. Le congé spécial des volontaires des services de secours

La loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours a institué dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie, de secours et de sauvetage dans le cadre de la division de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que des membres des organismes de secours à agréer par arrêté grand-ducal, un congé spécial qui ne peut pas dépasser un maximum de 7 jours ouvrables par année ni être pour chaque bénéficiaire, supérieur à 42 jours ouvrables en tout, sauf en ce qui concerne, pour ce maximum, les chargés de cours.

Pourront bénéficier du congé spécial les personnes exerçant une activité professionnelle soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, qui se soumettront aux activités de formation ou assumeront les devoirs de représentation ainsi que la direction des cours et la formation d'instructeur.

Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de dispenser de leurs obligations professionnelles leurs salariés membres des corps de sapeurs-pompiers ou volontaires de la protection civile à l'occasion de situations d'urgence demandant l'intervention de l'unité dont ils relèvent.

4.2.5. La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour une durée ne dépassant pas six ans, la fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

Pendant l'année 2008, la commission technique a tenu 19 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la Protection Civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et moto-pompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2008.

Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 19 séances de travail, la commission technique a traité 52 dossiers concernant le service d'incendie:

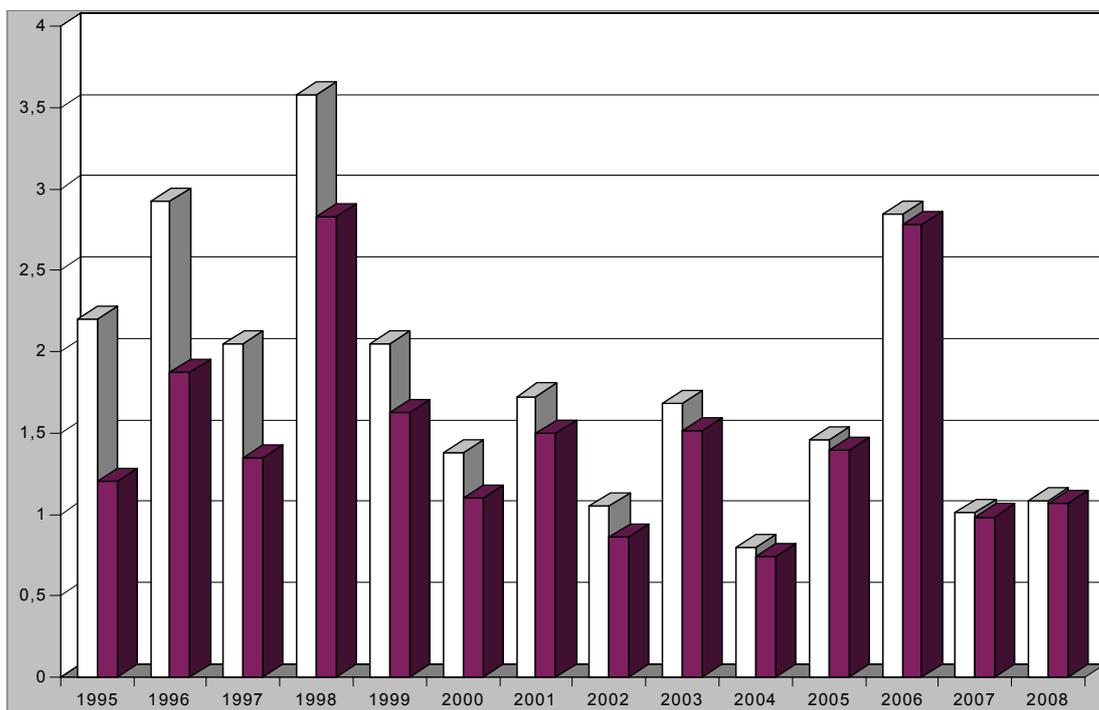
- 14 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales,
- 20 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales,
- 17 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs,
- 1 lettre-réponse à M. Feider, directeur de l'ASS, concernant le véhicule GW-A pour le Sicler.

D'autre part, la Commission technique est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers chaque fois que besoin en a été, afin de régler les questions sur le matériel d'incendie.

D'une part pour uniformiser et d'autre part pour mieux veiller à la qualité du produit la Commission Technique distribue des numéros d'homologation pour l'équipement personnel. Pour être admis comme fournisseur, le soumissionnaire doit être en possession d'un numéro d'homologation lui attribué par la Commission Technique sur base de la conformité de l'équipement au cahier des charges.

4.2.6. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)

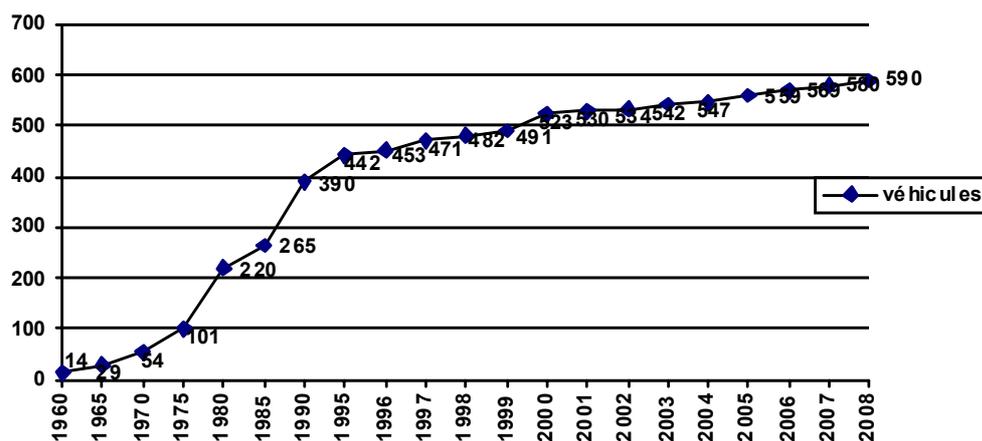
La somme globale investie en 2008 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 1.083.019,10 €. Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2008 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.



Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 10 véhicules pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 1.065.124 €.

Le montant restant de 17.895,10 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers.

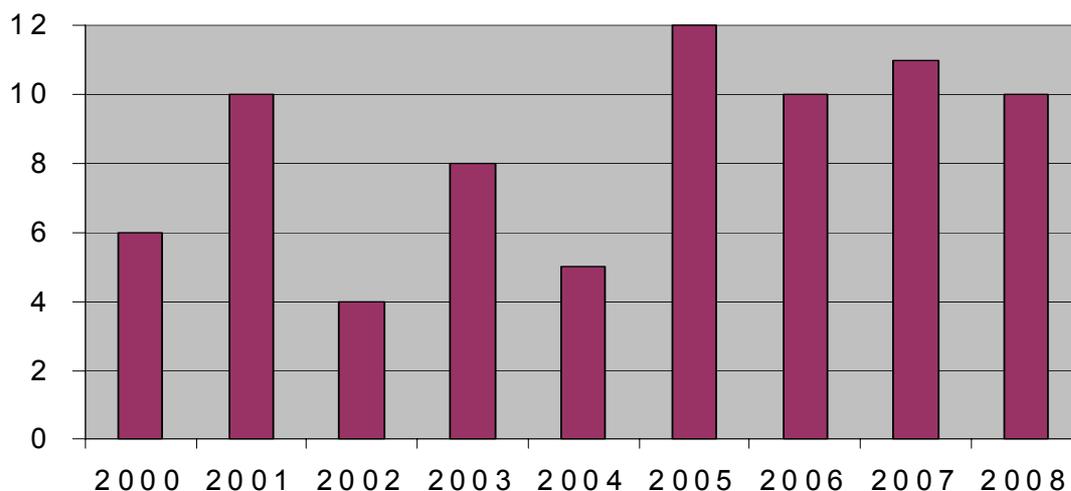
4.2.7. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2008



En 2008, les administrations communales ont acquis 10 véhicules pour les services d'incendie communaux ce qui amène le nombre total des véhicules de tous les services d'incendie communaux à 590.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). Sur base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2006 à 2010.

4.2.8. Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2008



En 2008, 10 nouveaux véhicules ont été acquis et des accords de principe pour l'acquisition de 17 véhicules d'incendie et de 6 moto-pompes ont été donnés à 22 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 1.713.472 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

4.2.9. L'inspectorat

L'inspectorat du service d'incendie et de sauvetage se compose d'un inspecteur principal et de 13 inspecteurs cantonaux, tous nommés par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Actuellement trois postes ne sont pas occupés par des titulaires. Deux inspecteurs assument une double tâche, le troisième poste vacant est occupé de façon intérimaire. En attendant la finalisation de la réorganisation en cours, il n'est à ce stade pas prévu de procéder à la nomination de nouveaux titulaires.

Conformément au règlement grand-ducal actuellement encore en vigueur, les inspecteurs cantonaux ont pour mission, chacun pour son canton, de conseiller les administrations communales et les corps de pompiers dans l'acquisition du matériel d'incendie et de sauvetage, d'en surveiller l'entretien et d'en contrôler le fonctionnement et le maniement.

La direction technique et l'organisation des secours relèvent sur le plan national de l'inspecteur principal ou de son remplaçant et sur le plan cantonal de l'inspecteur cantonal ou de son remplaçant.

Les champs d'action essentiels des inspecteurs du service d'incendie et de sauvetage sont :

- l'orientation des stratégies de la division d'incendie et de sauvetage ainsi que des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- la direction et l'organisation des secours,
- la coordination et l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- de conseiller les communes dans l'application de la loi et des règlements,
- de conseiller les communes dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs pompiers,
- de conseiller les corps dans l'organisation et l'équipement,
- l'exécution des missions leurs attribuées dans le cadre de plans d'intervention régionaux et nationaux,
- la surveillance de la formation des membres des corps,
- la réception de matériel d'intervention,
- l'établissement de plans quinquennaux d'acquisition de fourgons,
- l'établissement de plans particuliers d'intervention,
- la tenue à jour des plans d'alerte des corps,
- la collaboration dans l'organisation d'exercices régionaux et internationaux,
- la prévention incendie,
- l'élaboration des statistiques annuelles relatives aux interventions,
- la collaboration dans des groupes d'intervention spécialisés,
- la participation à des formations cantonales et des formations spécifiques,
- la collaboration dans les activités des comités cantonaux de la fédération nationale.

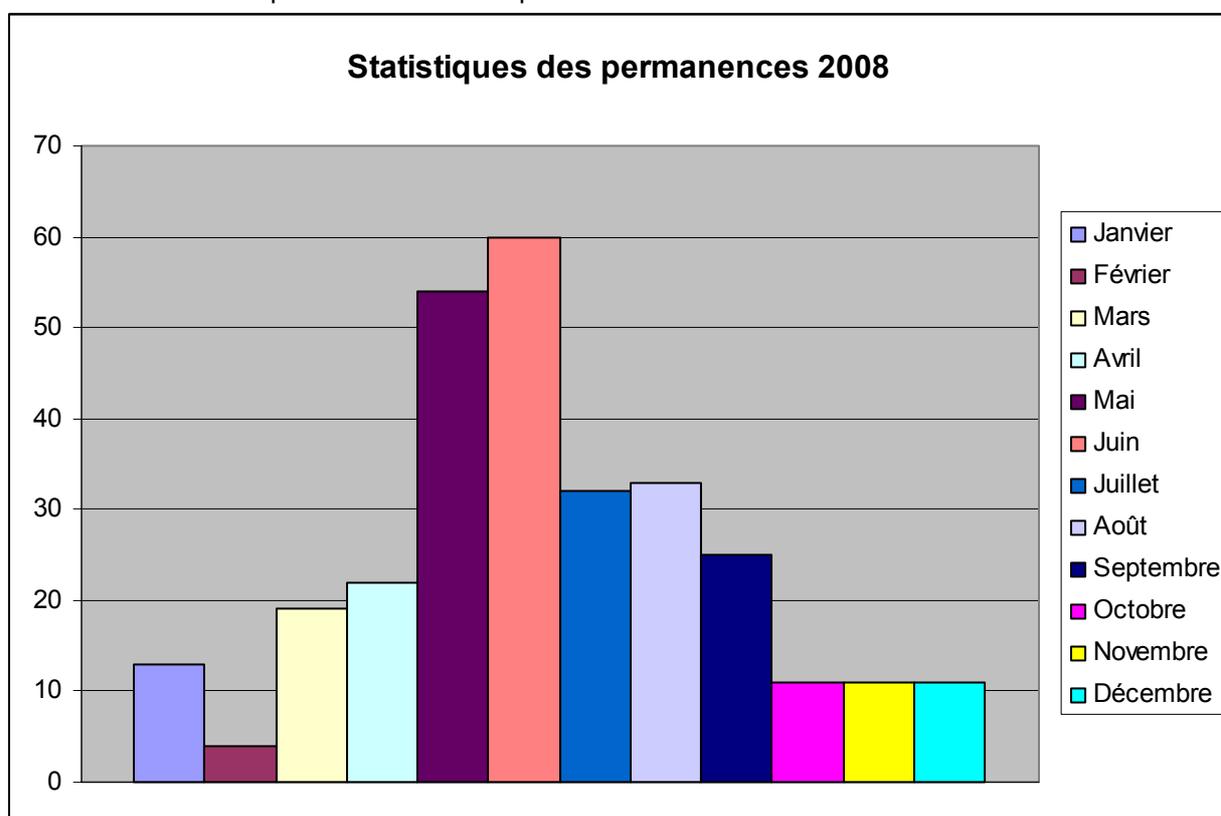
4.3. Dispositifs de sécurité mis en place en 2008

4.3.1. Evènements d'une certaine envergure

Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Course de côte à Lorentzweiler	24 mars 2008	18
ING Marathon	03 mai 2008	54
Concert Tokyo Hotel Rockhal	07 mars 2008	142
Course de côte à Eschdorf	03 et 04 mai 2008	60
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2008	252
Festival Rock a Field à Roeser	21 juin 2008	215
Concert Toni Carreira à Differdange	02 juillet 2008	60
Concert Jazz à Differdange	14 juillet 2008	32
Concert ZZ top à Differdange	15 juillet 2008	122
Concert OPL and Friends à Differdange	16 juillet 2008	60
Concert José Carreras à Differdange	18 juillet 2008	60
Concert Seal à Diffedange	19 juillet 2008	122
Piccadilly 2007 à Stadtbredimus	16 et 17 août 2008	90
Festival Terres Rouges à Esch-sur Alzette	07 septembre 2008	30
Concert Queen Rockhal	08 octobre 2008	64
Rallye de Luxembourg	10 et 11 octobre 2008	220
Concert Slipknot Rockhal	15 décembre 2008	64
Concert Electricity Rockhal	19 décembre 2008	72

4.3.2. Graphique des permanences durant l'année 2008

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandés expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **295** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2008 par les centres de la protection civile.



5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

Il y a lieu de noter que seuls quelques agents opérationnels de l'Administration des services de secours ne sont pas des bénévoles.

Les avantages d'un système basé sur le volontariat sont multiples:

- le système est des plus économiques alors qu'il permet de renoncer à la constitution de corps professionnels,
- en cas de catastrophe, le pays peut compter sur un grand nombre d'ambulanciers et de sauveteurs bien formés, bien entraînés et hautement motivés. Dans l'optique d'un système à base de professionnels, le pays serait dépourvu de ce support vital.

Par contre, si un jour, il devrait être recouru exclusivement à des unités de secours basées sur des agents professionnels, les frais pour les rémunérations en personnel nécessaire pour assurer les besoins actuels du seul service ambulancier s'élèveraient à quelque 35 – 40 mio € sans compter les frais d'équipements.

Pour ces raisons, il est indispensable de continuer à motiver les volontaires de façon à ce qu'ils restent le plus longtemps possible dans le rang de l'organisation nationale de secours notamment en mettant à leur disposition un matériel moderne et performant qui leur permet d'assurer efficacement les missions leur attribuées.

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2006-2010 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2010, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2006-2010 concerne, sur le plan budgétaire, 5 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au présent programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs (aux articles du code économique 12).

5.2. Total des crédits budgétaires 2008 :

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	10,96 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	8,56 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	19,52 mio €

5.3. Particularité de l'exercice 2008 : Nouvelle génération de véhicules de sauvetage

L'exercice 2008 a présenté quelques particularités.

5.3.1. Véhicules de sauvetage

En dehors de l'introduction d'une nouvelle génération de véhicules de sauvetage HTLF (« Hilfeleistungs- und Tanklöschfahrzeug ») avec matériel de désincarcération et de lutte contre l'incendie selon un financement commun Etat-Commune – entretemps 3 véhicules pour les centres de secours de Dudelange, Bettembourg et Steinfort ont été acquis en 2006 et 2007 et des fourgons pour Diekirch et Mertert ont été commandés en 2008 - le remplacement des véhicules du type VW LT 35 par des véhicules de type GW (Gerätewagen), destiné spécifiquement aux opérations de sauvetage et attribué aux centres de secours qui ne remplissent pas les différentes conditions pour l'attribution d'un HTLF, a commencé en 2007. Ainsi, un GW a été acquis pour les besoins du centre de secours de la protection civile à Troisvierges en 2007, 13 autres qui seront mis en service en février 2009 ont été commandés en 2008.

Le plan pluriannuel de remplacement avait prévu le remplacement des véhicules de 2006 jusqu'à l'exercice 2010. En tout, 19 véhicules de sauvetage sont prévus, dont 17 pour les différents centres de secours, un pour Lintgen en guise de réserve et un 19^e véhicule est prévu pour le centre de secours de Schengen où il est prévu de créer une nouvelle unité de sauvetage.

Or, les véhicules du type VW LT 35 mis en service durant les années 1991 à 1994 et desservant le service de sauvetage de la protection civile ont présenté depuis les 3 dernières années de grands problèmes de fiabilité et de fonctionnement qui s'avèrent tels que depuis un certain temps différents centres de secours ont été éprouvés de grandes difficultés à rallier les lieux d'intervention afin de porter secours aux personnes sinistrées. Cette situation a risqué de s'aggraver tout autant que le mécontentement des bénévoles. Les véhicules actuels ainsi que leurs équipements de désincarcération ne répondent ni aux exigences actuelles, ni aux normes communautaires de sécurité prescrites pour machines hydrauliques. La puissance des vérins n'est plus adaptée aux nouveaux équipements de sécurité installés dans les voitures particulières sur lesquelles ils sont censés opérer en cas d'accident.

Le Conseil de Gouvernement avait dès lors décidé que les crédits budgétaires de l'exercice 2008 comporteraient un supplément exceptionnel pour permettre un remplacement anticipé de ces véhicules vétustes. En effet, un montant total de 5.986.092,- € fut accordé aux fins d'acquisition de véhicules automoteurs ce qui signifie une augmentation de plus de 2 millions par rapport à ce qui était originellement prévu dans le plan pluriannuel 2006-2010.

5.3.2. Majoration des tarifs pour les cours de secourisme

La législation et la réglementation en matière de sécurité et de santé des travailleurs au travail oblige le patronat à avoir au sein du personnel un certain pourcentage de personnes ayant des connaissances en matière de premiers secours, respectivement à en former. Ces formations pour les travailleurs ont lieu pour la plupart en langue française et constituent quelque 25 % de l'ensemble des cours de secourisme tenus par l'ASS et cette part est en nette augmentation. D'autres cours, notamment pour les institutions européennes, sont tenus en anglais.

L'ASS organise ces formations pour le personnel des entreprises en majeure partie par le biais des services d'instructeurs volontaires.

Le Programme gouvernemental 2004-2009 a prévu que « *Le Gouvernement prendra également les mesures nécessaires afin d'encourager les Luxembourgeois, mais également les Non-Luxembourgeois habitant le Grand-Duché à rejoindre les rangs de nos services de secours. Il veillera à honorer et à soutenir l'engagement désintéressé des volontaires qui constituent l'épine dorsale de ces services.* »

Ceci implique en outre que les cours pour ambulanciers et sauveteurs de la protection civile dans les centres de secours et à l'ENPC devraient également être tenus dans d'autres langues que le luxembourgeois (langue française, anglaise ou portugaise) pour permettre aux Non- Luxembourgeois d'y participer.

Il est évident que l'effort et la préparation pour tenir un cours en français ou en anglais sont nettement supérieurs que pour un cours tenu dans la langue maternelle de l'instructeur, surtout pour les cours à l'intention des bénévoles des centres de secours qui sont d'un niveau supérieur.

Il a dès lors été demandé de majorer le tarif pour ces cours de 25 % par rapport au tarif horaire de 13, 5€ ce qui fut accordé par la commission ad hoc à partir du 1.1.2008.

La majoration correspondante des articles 12.6.11.130 et 12.000 a été opérée pour 2008.

Au cours de l'année 2008, le tarif pour les tests des cours élémentaires de premier secours tenus en langue étrangère a également été adapté par une augmentation de 25 % par rapport au tarif horaire ordinaire de 23,10 € à 28,90 €.

L'implication financière sera répercutée sur les articles budgétaires 12.6.11.130 et 12.000 à partir de l'année 2009.

6. Informatique

6.1 Internet

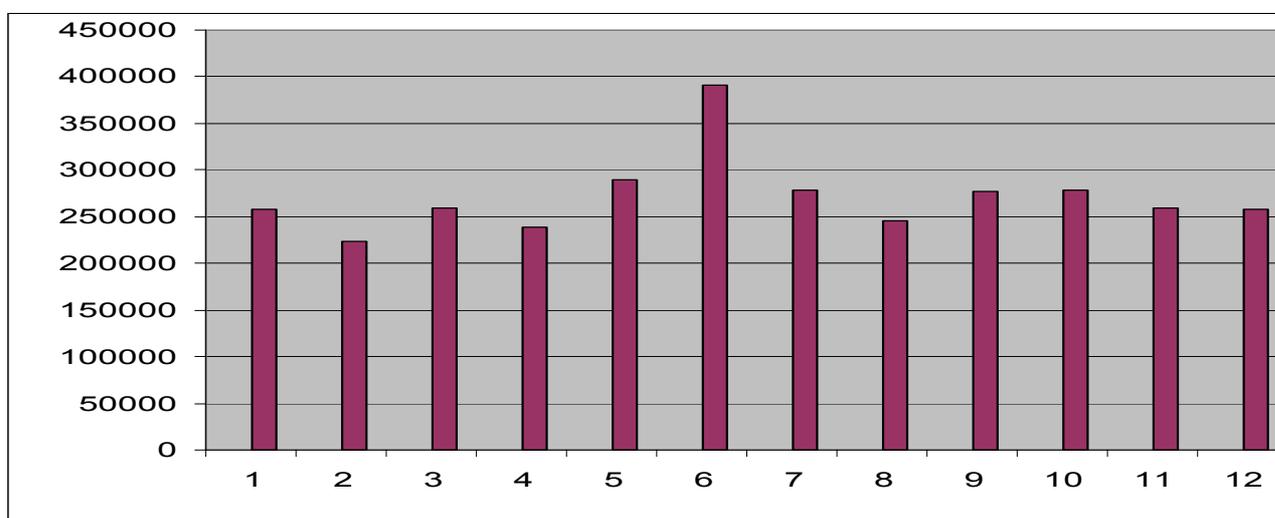
Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services incendie ainsi que des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le Site Internet est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information.

Le Site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours. En effet, l'Administration des services de secours s'engage dans d'autres projets informatiques, à savoir notamment la réalisation d'un Extranet dans le cadre de l'initiative eLetzebuerg.

Diagramme indiquant le nombre de Hits pour l'année 2008.



6.2 Intranet/Extranet

En 2003, les études pour réaliser un service Intranet / Extranet pour l'Administration des services de secours ont été entamées. En 2004, l'étude pour l'intégration du service dans l'infrastructure informatique existante a été réalisée de sorte qu'en 2006 les commandes pour la réalisation du logiciel d'application ainsi que pour l'acquisition des serveurs et connectivités centrales ont été lancées par voie de soumission publique. Les développements du système Intranet ont été réalisés au cours de 2007 de sorte qu'une première version de test interne a pu être délivrée en décembre 2007. L'Intranet a été mis en service en 2008.

Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centre de secours, d'unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des interventions,
- gestion des statistiques du service d'incendie et de sauvetage et de la protection civile,
- accès aux modules d'information, gestion et commandes de matériel
- accès aux plans d'intervention.

Pour les instructeurs en secourisme, en sauvetage, en matière de protection radiologique et en matière de sauvetage aquatique et subaquatique :

- accès aux plans d'intervention,
- gestions des cours de premiers secours, de sauvetage, de secouriste-ambulancier,
- gestion des cours de formation spéciaux.

Les centres de secours, les instructeurs, les chefs d'unités et les inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage ont été équipés en 2008 des équipements informatiques et de transmission nécessaires pour pouvoir accéder au service.

La philosophie d'acquisition était la suivante :

- 2 postes de travail et une imprimante pour chaque centre de secours,
- 1 poste de travail par unité spéciale,
- 10 postes de travail pour la formation des usagers à l'ENPC,
- soit au total 68 ordinateurs et 35 imprimantes,
- 129 portables au total pour les instructeurs et les inspecteurs cantonaux,
- 1 raccordement DSL (VPN) par centre de secours soit au total 25 raccordements.

Les postes de travail prévus sont du type PC. Compte tenu de leur utilisation au sein des différents services, leur durée de vie est estimée à 4 ans.

Les portables ont été remis aux bénévoles cadres, instructeurs et inspecteurs des services de secours par le Ministre de l'Intérieur lors d'une petite cérémonie à Capellen le 14 novembre 2008.

Depuis octobre 2008 se tiennent des cours d'introduction à l'utilisation du système tous les samedis et dimanches à l'ENPC. Les cours sont donnés aux utilisateurs bénévoles par les ingénieurs de l'Administration des services de secours.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2008 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2008, 42 urgences Européennes et Internationales ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

La directive du parlement européen et du conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : *Les États membres veillent à ce que les entreprises qui exploitent des réseaux téléphoniques publics mettent, lorsque cela est techniquement faisable, les informations relatives à la position de l'appelant à la disposition des autorités intervenant en cas d'urgence, pour tous les appels destinés au numéro d'urgence européen '112'.*

Afin de garantir la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence européen 112, un projet de loi a été mis en instance au parlement luxembourgeois (projet de loi relatif aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques, portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Ce projet de loi, voté à la Chambre des Députés le 28 avril 2005, prévoit à l'article 9 « *Les données de localisation autres que les données relatives au trafic sont également communiquées au numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ainsi qu'aux numéros d'urgence déterminés par l'Institut* ».

Afin de pouvoir exploiter ces données de localisation et de les insérer dans le journal des incidents et dans le gestionnaire d'alerte au central des secours d'urgence, l'ASS a entamé en 2006 les travaux d'adaptation technique nécessaires qui se sont poursuivis en 2007 et en 2008.

7.2. Les appareils recherche personne

Pour permettre une alerte individuelle, chaque bénévole de la protection civile est muni d'un appareil recherche personne.

Relevé de la répartition des appareils recherches personnes auprès des centres de secours et des unités.

Centre de secours et unités d'intervention	Nombre de volontaires (septembre 1999)	Nombre de pager au total (sept. 2004)	Nombre de volontaires (février 2005)
Belvaux	65	85	66
Bettembourg	102	143	122
Bigonville	30	34	28
Diekirch	87	88	59
Differdange	92	112	55
Dudelange	117	118	106
Echternach	52	58	50
Esch/Alzette	143	56	64
Ettelbruck	134	130	131
Hosingen	93	102	96
Junglinster	107	102	80
Kayl	114	117	78
Larochette	65	70	68
Lintgen	124	118	132
Luxembourg	17	11	11
Mamer	102	107	112
Mertert	100	82	120
Pétange	101	99	90
Rédange	95	93	85
Remich	43	47	49
Schengen	39	38	34
Schifflange	73	85	90
Steinfort	106	114	70

Troisvierges	72	72	66
Wiltz	87	82	67
SOUS-TOTAL	2160	2163	1929
Samu, Air Rescue	-	38	-
Direction, CSU 112	-	22	-
Groupe d'alerte, GPR	58	31	63
Groupe hommes-grenouilles	19	26	28
Groupe canin	9	18	15
GSP	52	31	31
Unité logistique de ravitaillement	-	3	33
TOTAL	2258	2332	2165

En général chaque volontaire dispose de son propre appareil recherche personnes et un certain nombre d'appareils sont tenus en réserve dans les centres de secours et à la direction.

Le remplacement des appareils recherche-personnes a été démarré en 2004 et il s'étendra au total sur 6 années, c'est-à-dire jusqu'à 2009.

7.3. Sirènes d'alarme

7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme :

Depuis 2001 l'Administration des services de secours procède au remplacement des anciennes sirènes d'alarme pour des nouvelles sirènes électriques.

Installation initiale des sirènes avant 1970: remplacement entre 2001 – 2005

Installation initiale des sirènes après 1970: remplacement entre 2006 – 2010.

Année	Nombre de sirènes installées	Nombre de sirènes à installer
2001	35	302
2002	38	264
2003	36	228
2004	36	192
2005	36	156
2006	36	120
2007	36	84
2008	36	48
2009	36	12
2010	12	0

Les nouvelles sirènes d'alarme électroniques sont équipées d'office d'une mémoire à voix digitale préenregistrée ce qui permettra non seulement d'alerter la population, mais aussi la diffusion de messages à la population concernant le comportement à adapter en cas de pollution chimique ou radioactive respectivement avant et durant des inondations ou en cas d'autres situations d'exception.

L'acquisition et l'installation initiale des sirènes d'alarme, dont le remplacement est visé, avaient été financées à 50% par les communes, l'autre moitié étant subventionnée par le service incendie du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. L'entretien des sirènes est financé à 100% par l'Administration des services de secours par le biais du produit de l'impôt spécial.

7.3.2. Financement :

50% Administration des services de secours et 50% service incendie.

Impact budgétaire annuel pour l'Administration des services de secours:

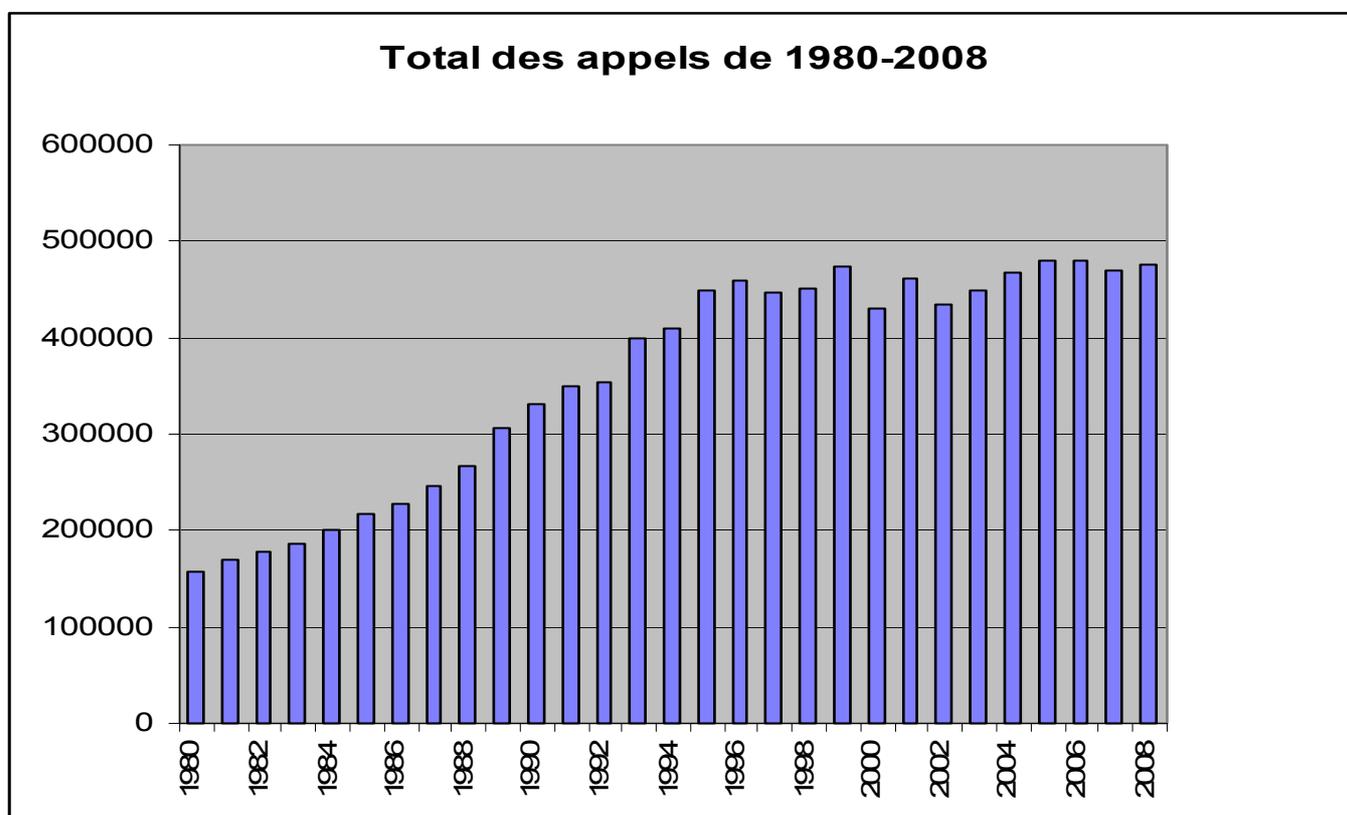
Année	Nombre de sirènes installées	Impact budgétaire ASS
2006	36	146 232 € (TTC)
2007	36	146 232 € (TTC)
2008	36	146 232 € (TTC)
2009	36	146 232 € (TTC)
2010	12	48 744 € (TTC)

Central des secours d'urgence

8.1. Statistiques

Un total de **475.240** appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année **2008** par rapport à **469.372** appels pour l'année **2007**.

MOIS	Appels entrants
Janvier	38805
Février	38208
Mars	39648
Avril	36515
Mai	43884
Juin	39410
Juillet	40471
Août	35719
Septembre	38462
Octobre	39685
Novembre	38459
Décembre	45974
TOTAL	475250



8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

Par décision le Conseil de l'Union Européenne du 29 juillet 1991 a introduit un numéro d'urgence unique, le 1-1-2, permettant à toute personne se trouvant sur le territoire de l'Union d'appeler les services de secours grâce à un numéro unique. Au Luxembourg, le 112 est entré en vigueur au début de l'année 1993, accompagné d'une première campagne de sensibilisation.

La directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : « les Etats membres font en sorte que les citoyens soient correctement informés de l'existence et de l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ».

La popularité et la connaissance du numéro d'appel d'urgence 112 sont très élevées au Luxembourg. Les statistiques de 2008 en donnent la preuve. En effet, le 112 a été sollicité pas moins que 475.250 fois en 2008. Mais pour que le service E112 (« enhanced 112 ») puisse fonctionner efficacement dans l'ensemble de l'Union Européenne, les Etats membres doivent aviser de manière satisfaisante la population de l'existence, de l'utilisation et des avantages du service E112. L'Administration des services de secours, responsable de la gestion du central des secours d'urgence 112, a poursuivi durant 2008, sa campagne d'information et de sensibilisation, lancé le 1.12. 2006.

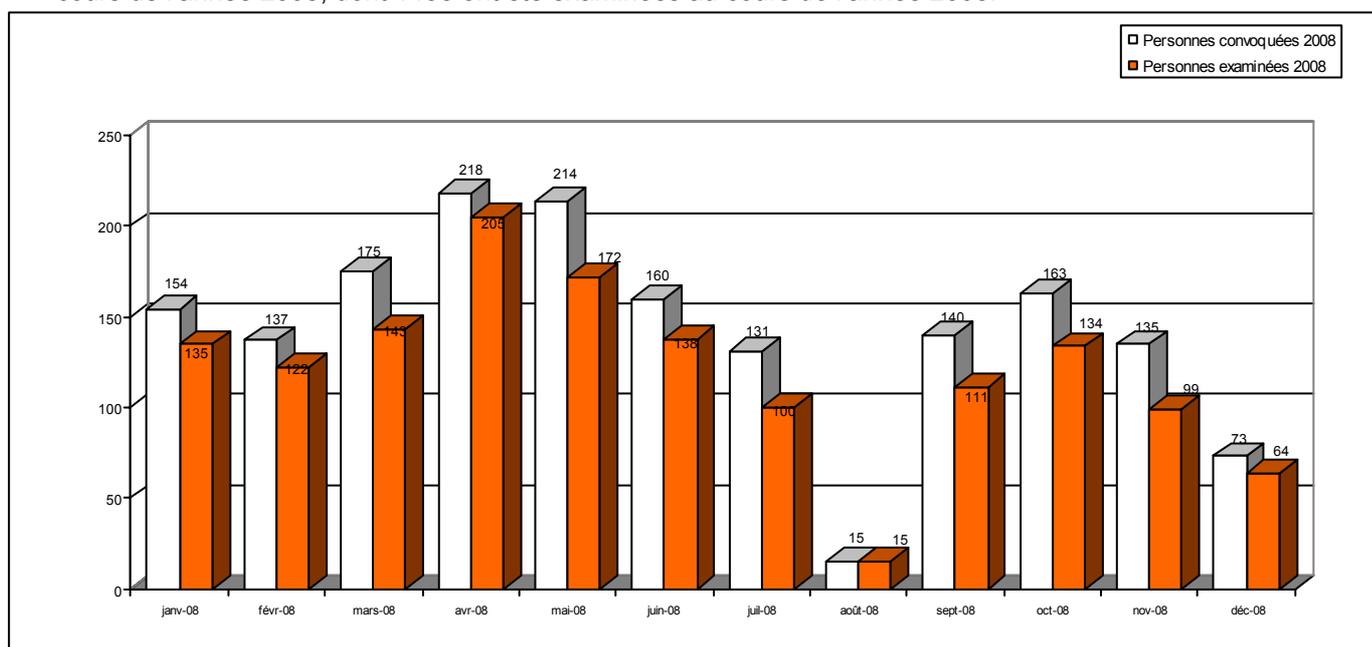
En 2008, des règles ont été imprimés avec comme motifs les dessins des deux gagnants du concours de dessins "Sandouz" organisé pour les jeunes de différentes catégories d'âge. Aussi, deux bus avec le motifs "Sandouz" circulaient pendant 4 mois sur deux lignes transportant des étudiants.

La campagne comportait quatre volets. Dans un premier temps, des annonces publicitaires destinées à lancer la campagne ont été publiées dans tous les quotidiens et les publications hebdomadaires luxembourgeois. La présence avec un stand d'information lors de la foire des vacances dans les halls de Luxexpo en janvier 2007 a également permis de suivre pas à pas l'évolution du programme. Pour le troisième volet, un spot vidéo avait été présenté dans les cinémas, à la télévision et un spot radio. Enfin, les jeunes étaient appelés à réaliser dans un concours des story-boards à la main ou à l'aide d'un logiciel de graphisme représentant notre nouveau héros, le petit poisson "Sandouz", dans une situation d'urgence.

Il reste à relever que lors de la troisième édition des « Communication & Design Awards le 2 mars 2007 à la Philharmonie, la campagne publicitaire "Sandouz" connaissait un grand succès. En effet, 44 différentes agences publicitaires ont déposé 244 projets dans 15 catégories devant un jury international. Les critères de sélection de ce jury étaient l'originalité du concept, la créativité du visuel, ainsi que la qualité de l'exécution et la formulation du message. Nommé à trois reprises, la campagne "Sandouz", remportait le Golden Award dans les catégories *Campagne Press* et *Spot TV ou/et Cinéma*.

9. Service médical

Le service, qui compte actuellement 12 médecins et 28 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1715 personnes ont été convoquées aux cours de l'année 2008, dont 1438 ont été examinées au cours de l'année 2008.



Au cours de l'année 2008, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 14 réunions du groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne, dont 8 sous présidence slovène et 6 sous présidence française.

Les priorités de la présidence slovène étaient axées sur la coopération avec les Etats tiers en matière de protection civile avec un accent sur les pays du Balkan occidental. Une autre priorité était la réponse de l'UE aux catastrophes.

Ainsi, la présidence slovène débuta avec un séminaire sur le renforcement de la coopération avec les pays candidats et les pays du Balkan occidental en matière de protection civile. Les objectifs de ce séminaire étaient :

- 1) de promouvoir la coopération avec les pays candidats et les pays du Balkan occidental en matière de protection civile,
- 2) de favoriser la meilleure compréhension du statut de la protection civile dans ces pays et de leur fournir du soutien,
- 3) d'informer ces pays sur le mécanisme communautaire de protection civile,
- 4) d'explorer les possibilités pour renforcer la coopération de l'UE avec ces pays en matière de protection civile.

Les travaux sous présidence slovène se faisaient ensuite dans la lumière des résultats de ce séminaire et aboutissaient en juin sur l'adoption par le Conseil de conclusions sur la coopération avec les pays candidats et les pays candidats potentiels des Balkans occidentaux dans le domaine de la protection civile. En même temps, le Conseil adoptait des conclusions sur le renforcement de la capacité de réaction de l'UE en cas de catastrophe.

La présidence française mettait à profit les six mois de sa présidence pour promouvoir l'assistance mutuelle européenne dans le domaine de la protection civile par la prévention commune des catastrophes, la préparation commune contre les catastrophes et la réponse commune aux catastrophes. Fin juillet 2008 avait lieu un séminaire à Aix-en-Provence sur les retours d'expérience des grandes catastrophes et analyse de déficit de l'instrument financier, notamment dans le domaine des formations, des transports et des équipements. Les résultats de ce séminaire devaient servir de base à l'adoption subséquente de trois jeux de conclusions par le Conseil en fin d'année, à savoir :

- Conclusions du Conseil appelant à la mise en place d'un réseau européen de formation ;
- Conclusions du Conseil appelant au renforcement des capacités de protection civile européenne par un système d'assistance mutuelle basé sur les modules de protection civile des Etats membres ;
- Conclusions du Conseil sur le renforcement des capacités des relations entre l'Union européenne et les Nations Unies en matière de capacité de réaction en cas d'urgence et de crise.

Du 2 au 4 septembre 2008 se déroulait un atelier sur la coopération UE/ONU dans le cadre du consensus sur l'aide humanitaire et le rôle de la protection civile et du 14 au 16 octobre 2008 avait lieu un séminaire sur les systèmes d'alerte précoce (prévention des tsunamis et des inondations côtières), les deux à Aix-en-Provence.

La présidence française était également marquée par la crise en Inde. Suite à l'attaque de Mumbai (Inde) par un groupe terroriste dans la soirée du 26 novembre 2008, la France en concertation avec le Conseil, activait les mécanismes de gestion de crise CCA et MIC. La coopération entre les deux mécanismes a plus au moins bien fonctionnée et l'opération était un succès du point de vu réalisation, mais également au niveau de la coopération en vue d'éviter des doubles emplois. C'était la première fois que le Situation Centre du Conseil européen activait son site web permettant ainsi la circulation rapide de l'information et c'était la première mission consulaire organisée à travers le MIC. L'opération d'évacuation était délicate et longtemps le nombre exacte des victimes n'était pas connu. Or, au matin du 1er décembre, un avion médicalisé suédois atterrissait à Londres. Ainsi, des ressortissants européens avaient été évacués par des moyens européens payés par des fonds européens et coordonné par un mécanisme européen.

10.1.2. Commission Européenne

Réunions des Directeurs Généraux de la Protection Civile

L'Administration des services de secours participe régulièrement aux réunions 2008 des Directeurs Généraux de la Protection Civile des États membres, des pays de l'Espace économique européen ainsi que des pays candidats. Ces réunions ont été organisées en 2008 par la Présidence de la Slovénie respectivement de la France sous la tutelle de la Commission Européenne. Ces réunions visent d'une part d'informer les Directeurs

Généraux de sujets d'actualités, de la politique suivie par le Conseil et par la Commission en matière de protection civile, des développements récents en cette matière, des progrès réalisés et d'autre part de solliciter l'avis des Directeurs sur des sujets précis. Les sujets principaux de ces réunions portaient notamment sur le renforcement des capacités de réaction pour prêter assistance mutuelle en cas de catastrophe et notamment l'analyse des déficits actuels de ces capacités, la création d'une plate-forme commune de formation des intervenants et les leçons tirées des interventions et exercices récents.

10.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours représente le Luxembourg auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs). Cet Accord se veut une plate-forme commune entre les pays de l'Europe et ceux qui sont situés dans le bassin méditerranéen pour favoriser la coopération de ces pays dans le domaine des risques naturels et technologiques. La direction de l'administration participe aux réunions du Comité des Correspondants Nationaux, organisées par le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Ce Comité a pour mandat de pour suivre l'application des lignes directrices décidées lors des sessions ministérielles de l'Accord. Ces lignes directrices ont pour objet la réduction de risques de catastrophes, la sensibilisation et l'éducation aux risques au niveau scolaire, l'enseignement supérieur au risque, mais également les activités du réseau des centres européens et euro-méditerranéens spécialisés, dont fait également partie le Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS). Depuis 2007, le directeur de l'Administration des services de secours revêt la fonction du président du conseil d'administration de l'ECGS.

Dans le cadre de l'Accord EUR-OPA, la direction de l'Administration des services de secours a participé activement à un Atelier international : « Les pouvoirs publics et la société civile unis pour un avenir sûr dans l'Europe nucléaire ». Cet atelier, organisé par le « European Centre of Technological Safety » de Kiev, avait pour principal objectif de définir des priorités et des outils visant à renforcer la préparation aux situations d'urgence des populations qui vivent dans des zones susceptibles d'être touchées en cas d'accident dans une centrale nucléaire, en diffusant les meilleures pratiques européennes concernant la planification des interventions d'urgence, la coopération entre les autorités centrales et locales et les exploitants de centrales nucléaires, les procédures d'alerte précoce, la prophylaxie par l'iode et autres mesures protectrices.

10.3. Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)

Dans sa fonction de Centre Principal International d'Avertissement (CPIA) auprès de la Commission International pour la Protection du Rhin (CIPR) l'Administration des services de secours a participé à une réunion du cercle d'experts « Plan d'avertissement et d'alerte » le 21 février 2008, organisée par le secrétariat de la CIPR à Coblenz. Lors de cette réunion on a traité les thèmes suivants :

- Critères de déclenchement du Plan International d'Avertissement et d'Alerte « Rhin »,
- Discussions sur la rédaction d'un dépliant sur la PAA Rhin,
- Explications sur les améliorations de l'échange d'information au niveau du PAA Rhin,
- Discussions sur l'état d'avancement des travaux pour l'organisation du 4^{ème} atelier Plan d'avertissement et d'alerte
- Etat d'avancement des travaux sur les valeurs d'orientation.

10.4. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

L'Administration des services de secours a participé aux travaux de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). Dans le groupe de travail « Inondations » un membre de l'administration a participé à deux réunions (25 juin et 21 octobre à Trèves).

Les travaux ont essentiellement porté sur :

1. poursuite de l'échange d'informations sur la directive « inondations » et discussion des conséquences pour les activités du groupe,
2. suivi du projet TIMIS et discussions sur le projet FLOW MS,
3. échange d'information sur les activités en matière de prévention des inondations,
4. élaboration d'un système cohérent de kilométrage pour la Sarre et la Moselle,

6. méthode d'évaluation du risque d'inondation et des risques de dommages dans le bassin versant de la Moselle,
7. état des lieux des études et travaux de recherche nationaux et internationaux en liaison avec le changement climatique.

Dans le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles » un membre de l'administration a participé à trois réunions les 26 juin, 25 septembre et 23 octobre à Trèves. Conformément au mandat que lui avait confié l'assemblée plénière en 2007, les travaux du groupe ont porté sur les thématiques suivantes:

- actualisation du Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre,
- coopération avec d'autres districts hydrographiques,
- élaboration d'un système cohérent de kilométrage pour la Sarre et la Moselle,
- état des lieux des mesures évitant la fuite de quantités significatives de polluants à partir d'installations techniques,
- évaluation des pollutions accidentelles au cours de l'année,
- présentation de la plateforme d'échange PLATIN MS au sein des CIPMS.

Il reste à relever qu'un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 1 et 2 décembre 2008 à Habay-la-Neuve. Cette réunion, qui était organisée par la délégation belge, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

10.5. Commission Internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse.

Deux réunions du groupe de travail « Alerte » étaient organisées à Liège les 15 janvier et 17 juin 2008. Les réunions étaient marquées par les thèmes suivants :

- adaptation du système d'avertissement et d'alerte Meuse (SAAM) afin de pouvoir faire une distinction nette entre les trois types de notifications « alarme », « alerte » et « information »,
- élaboration d'un manuel du SAAM pour le mettre à disposition des centres d'alerte principaux des différentes parties sous forme imprimée et digitale,
- suivi et évaluation du SAAM, y compris l'établissement d'un aperçu annuel des notifications ainsi que l'élaboration d'un rapport et l'organisation d'un debriefing sur les mesures curatives prises après la notification,
- projet de cartographie,
- évaluation des exercices de calamité et, éventuellement, formulation de propositions en vue d'une adaptation de la procédure de notification,
- développement d'une base de données pour l'enregistrement des notifications (CIM),
- échange d'informations sur:
 - o la modélisation afin de pouvoir prévoir le mode de déplacement d'une onde de pollution
 - o les postes de mesure permanents (communs)
 - o la fixation et l'évaluation des valeurs seuils par les parties.

Un membre de l'administration a participé les 27 et 28 novembre 2008 à la séance plénière de la CIM à Liège. Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats. Le thème le plus discuté durant ces deux journées était le projet de plan de gestion de la direction cadre Eau.

10.6. Activités au niveau de l'OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPC (Comité de Protection civile) du SCEPC (Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le SCEPC rend compte directement au Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel de l'OTAN. Il assure la direction et la coordination des orientations de huit bureaux et comités d'étude spécialisés.

Ces bureaux et comités d'étude rassemblent des experts des pays et de l'industrie, ainsi que des représentants militaires, qui sont chargés de coordonner la planification d'urgence dans les domaines suivants : aviation civile, protection civile, ravitaillement et agriculture, production et approvisionnement industriels, transports intérieurs de surface, questions médicales, transports océaniques, aviation civile, communications électroniques civiles et services postaux.

Ces organes, dont le CPC fait partie, ont pour mission principale d'établir des procédures qui seront appliquées dans des situations de crise. Le groupe CPC s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps à Bruxelles les 28 et 29 février 2008. La réunion plénière d'automne a eu lieu le 3 octobre 2008 à Sibenik en Croatie. Cette réunion était précédée d'un séminaire sur le renforcement des interactions et des partenariats civilo-militaires.

10.7. Relations bi- et multinationales

Collaboration avec la République Tchèque

L'Administration des services de secours a signé le 28 octobre 2008, jour de la Fête Nationale de la République Tchèque, avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Prague et la Direction Générale du Corps des Sapeurs-Pompiers de la République Tchèque une déclaration d'intention visant une collaboration étroite entre les parties concernées dans le domaine des services de secours. Cette déclaration a notamment pour objet la coopération dans des domaines techniques, l'échange d'expériences, l'assistance et le soutien mutuel, la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire technique ainsi que dans le Mécanisme communautaire.

Domaine nucléaire

Harmonisation des stratégies en matière de prophylaxie iodée dans le cadre de la gestion des situations d'urgence radiologique.

Les mesures envisagées dans le cadre des politiques d'ingestion d'iode stable présentent des différences notables entre les différents pays. Ceci soulève un problème de cohérence notamment dans les zones frontalières. Ces différences d'approche peuvent devenir incompréhensibles pour les populations concernées et conduire à compromettre l'efficacité dans la gestion de la crise.

L'Administration des services de secours a participé à un groupe de travail composé de représentants de la Belgique, de la France, de l'Allemagne et de la Suisse pour travailler vers une amélioration de la situation évoquée. Le groupe avait comme objet d'identifier les points de divergence sur la base des dispositions existant dans chaque pays, de rechercher par des discussions approfondies les points pouvant faire rapidement l'objet d'un consensus et de lister les points devant faire l'objet d'une expertise détaillée avec l'idée d'aboutir à des recommandations communes.

Les résultats du travail effectué ont été incorporés dans un rapport commun. Il a été proposé de mettre en œuvre les recommandations communes au plan national. Propositions qui ont trouvé l'aval du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ainsi que du Ministre de la Santé.

Au cours du mois de février, la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire s'était réunie à Paris. Les deux parties ont eu un échange de vues sur la création d'une Autorité de sûreté nucléaire française ainsi que le projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Dans ce contexte, la partie française a fait part de sa disponibilité et de sa volonté à procéder à un échange d'informations le plus large possible avec les autorités et les experts luxembourgeois.